La clôture de la session parlementaire

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Tel fut, en somme, le gros vote de la journée.

On adopta également le vote du Sénat concernant l'organisation de la défense du territoire en temps de guerre et, vers 17 h. 15, M. Daladier, président du Conseil, monta à la tribune pour lire le décret de clôture. Les ce moment, la session ordinaire de 1938 était terminée et les Chambres étaient en vacances.

S'il fallait faire un commentaire au sujet des derniers débats parlementaires, il importe de faire ressortir qu'il subsiste, sur le plan de la politique intérieure, un certain nombre d'équivoques qu'il n'a pas été possible de dissiper. Les gros problèmes qui, tant de fois, suscitèrent de violents débats à la tribune du Sénat et à la Chambre, restent le gros point d'interrogation de l'avenir. Le malaise parlementaire subsiste. Beaucoup de députés vont essuyer des reproches de leurs mandants, après avoir fait, cependant, tout ce qui était en leur pouvoir pour faire aboutir des revendications souvent légitimes et que le jeu de la politique n'a pas permis de mener à bien. C'est pour ainsi dire une tradition.

Mais il ne faut pas laisser partir les deux Assemblées sur une note pessimiste. Les vacances parlementaires vont permettre au Gouvernement d'activer l'œuvre de redressement qu'il a promis d'accomplir. Certes, il y a des nuages à l'horizon. Les parlementaires de tous les partis ont suffisamment fait confiance au Président du Conseil, même dans des cas délicats, pour que M. Daladier continue à travailler dans l'intérêt supérieur du pays.

Du bon travail a été effectué. L'espoir n'est pas une chimère. Il reste une certitude. Aux heures graves, nos élus ont montré maintes fois que l'union de tous les Français n'était pas un vain mot. Les serraments de mains que nous avons pu remarquer au moment où se vidait le Palais Bourbon, entre députés appartenant à des partis différents, autorisent à enregistrer une trêve politique qu'il faut enregistrer avec plaisir.

Par-dessus les passions partisanes et les convictions diverses, un sentiment et une vérité demeurent : Le salut du pays domine tous les esprits et tous les cœurs. Telle est l'impression qui se dégage nettement de la dernière journée parlementaire.

La séance de la Chambre

La séance est reprise, à 9 h. 35, sous la présidence de M. Edouard Herriot, devant un assez grand nombre de députés.

MM. de Chappedelaine, Albert Sarraut sont au banc du gouvernement.

Ce matin, l'atmosphère est détendue et les députés de droite, comme ceux d'extrême gauche, sont paisiblement assis à leurs places respectives, sans aucune attitude de provocation ou de rancune.

M. Tixier-Vignancour retire sa demande de scrutin concernant le débat sur l'Espagne

M. TIXIER-VIGNANCOUR (Basses-Pyrénées) a la parole sur la demande de scrutin qu'il a déposée hier, tendant à repousser les propositions de la conférence des présidents pour inscrire à l'ordre du jour de cet après-midi la discussion de la proposition communiste relative à la politique de non-intervention.

Les communistes ont déposé deux propositions de résolution concernant les affaires d'Espagne, qui ont été renvoyées à la commission des Affaires étrangères. Celle-ci ne peut rapporter la question pour cet après-midi. Dans ces conditions, M. Tixier-Vignancour déclare qu'il retire avec regret sa demande de scrutin.

M. HERRIOT lui fait observer qu'il aurait fallu déposer une interpellation avec demande de discussion immédiate pour que la Chambre ait la possibilité d'instituer un débat sur l'Espagne.

M. Tixier-Vignaucour en convient et l'incident est clos.

Les allocations familiales

M. PLICHON (Nord) maintient sa demande de scrutin sur l'inscription à l'ordre du jour de la discussion du rapport Landry sur les allocations familiales.

Cette proposition est adoptée par 589 voix contre 0.

Le contingent de la Légion d'honneur

Le président Herriot annonce à la Chambre que l'opposition qui avait été formulée, hier, à la discussion sans débat du projet de loi instituant un contingent exceptionnel dans l'ordre de la Legion d'honneur pour les combattants volontaires ayant été retirée, la discussion peut avoir lieu (T.B. nomb. bancs).

La Chambre adopte donc sans débat ce projet de loi.

L'augmentation des allocations de chômage

M. TILLON (Seine) demande la discussion immédiate de sa proposition de résolution invitant le gouvernement à augmenter l'allocation de chômage. La commission de prévoyance et assurances sociales est prête à rapporter la proposition.

Le député communiste fait remarquer qu'il y a de nouveaux licenciements d'ouvriers et que, d'autre part, le coût de la vie ne fait que croître, ce qui justifie le relèvement des allocations de chômage.

M. HARTMANN (Bas-Rein) demande que l'allocation de chômage soit augmentée, mais il faut que l'Etat prenne à sa charge l'augmentation de dépenses.

M. VANTIELCKE (Pas-de-Calais), socialiste, décrit la misère des chômeurs et la déplorable situation dans laquelle se trouvent leurs enfants. « Il est urgent, dit-il, de relever les allocations de chômage. »

La discussion générale est close.

Le président lit la proposition de résolution invitant le gouvernement à ajuster les allocations de chômage au coût de la vie.

La proposition de résolution de M. Charles Tillon est votée par 553 voix contre 5.

Le président propose à la Chambre de suspendre la séance jusqu'à 11 h., pour la fixation de la date de plusieurs interpellations. Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 10 h. 20.

La séance est reprise à 11 h. La Chambre est appelée à fixer la date de l'interpellation de M. Perrot (Finistère) sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour faciliter l'achat de rogue pour la pêche à la sardine.

Après intervention de M. de Chappedelaine, M. Perrot retire son interpellation.

La séance est levée à 11 h. 30. Séance à 15 h. 30 pour la suite de la discussion des interpellateurs agricoles.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT
Librairies, Kiosques et Gares

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 15 h. 35. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique agricole du gouvernement.

M. DE CHAMPEAUX (Côte-d'Or) développe son interpellation sur les difficultés financières départementales et communales pour l'exécution des travaux ruraux. D'autre part, dit-il, les crédits d'Etat sont insuffisants pour lutter contre la fièvre aphteuse et les calamités agricoles.

Parlant ensuite de la question du blé, le député de la Côte-d'Or estime qu'il ne convient pas seulement de résorber les excédents de blé, mais aussi de résorber les excès de paperasserie.

M. de Champeaux appelle l'attention du gouvernement sur l'exode rural. Il demande le développement du crédit agricole.

M. COQUILLAUD

M. COQUILLAUD (Vienne) développe son interpellation sur la nécessité de prévoir un abaissement considérable des frais de transport des fourrages et denrées servant à la nourriture du bétail, sur l'urgence de consentir aux cultivateurs victimes des ravages causés par la fièvre aphteuse de larges délais pour le paiement de leurs impôts et sur l'institution d'une Caisse nationale autonome de la natalité française.

M. TEMPLE

M. TEMPLE interpelle sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour remédier à la situation critique des finances des communes rurales, sur le développement et la refection du système routier, l'électrification et les adductions d'eau, etc. Les charges communales sont trop lourdes ; si la déficience de notre agriculture nous pousse à la ruine, il faut prendre dès maintenant toutes les mesures pour protester celle-ci et recourir s'il en est besoin, à la production des colonies.

Pendant la guerre le paysan français a fait son devoir, il ne veut faire la guerre que pour la défense de son territoire. Il ne veut pas de guerre préventive.

M. RENAUD Jean interrompt : « Qui en a parlé ? »

M. TEMPLE répond que c'est lui.

Les députés de droite reprochent à M. Renaud Jean de recommencer la tactique de M. Cornavin.

M. CLAUDET. — Les communistes sont braves lorsqu'ils sont quarante contre un.

Au milieu du bruit, M. TEMPLE ajoute que la paysannerie française ne veut pas faire les frais d'une sortie désespérée du communisme.

A droite on crie : « A bas Marty ! »

Le tumulte se prolonge quelques instants et M. Temple termine son interpellation dans le bruit.

M. ROUCAYROL parle des mesures destinées à parer aux conséquences des calamités viticoles d'avril 1938.

L'ORGANISATION DE LA NATION EN TEMPS DE GUERRE

Suspendant le débat en cours, le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet sur l'organisation de la nation en temps de guerre qui revient du Sénat. **L'ensemble du projet est voté à l'unanimité à mains levées.**

Le décret de clôture

Après le vote du projet de loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre, M. Edouard Daladier monte à la tribune et lit le décret de clôture.

M. GOUIN, président du groupe socialiste, déclare que ses amis voteront contre. Pendant son discours il n'y a plus aucun ministre au banc du Gouvernement. L'orateur regrette que le Gouvernement n'ait pas tenu les promesses faites lors de l'ultime démarche de ses amis et formule le vœu que le Gouvernement convoque les Chambres vers le 15 juillet prochain pour voter les réformes urgentes.

M. RAMETTE (communiste) élève la protestation de son groupe contre la clôture hâtive et estime qu'il est dangereux de ne pas tenir les promesses faites au peuple par le Front populaire.

M. CHICHERY (radical) fait l'éloge du travail gouvernemental et dit que son parti fait confiance à son chef pour poursuivre l'œuvre de salut financier et de défense nationale.

M. DELAUNAY (démocrate populaire) ne votera pas le procès-verbal.

M. MARIN s'étonne que ceux qui ont voté les pleins pouvoirs refusent de voter le procès-verbal.

Le procès-verbal est mis aux voix et le scrutin donne lieu à pointage. La séance est suspendue à 17 h. 50.

La séance est reprise à 18 h. 20. Le président fait connaître que **le procès-verbal est adopté par 357 voix contre 241.**

Le président déclare close la session ordinaire. La séance est levée sans incident.

LA SÉANCE AU SÉNAT

M. Jean FABRY. — M. Rillart de Verneuil peut avoir raison au fond, mais il faut laisser chaque assemblée maîtresse de son règlement. Il appartient à la Chambre, si elle le veut, d'examiner la question à la lumière des observations présentées ici.

Devant l'insistance de la commission, le sénateur de l'Aisne retire son amendement, mais il tient à affirmer de nouveau que les obligations militaires doivent être, en temps de guerre, les mêmes pour tous les Français.

Les articles 35 à 39 sont adoptés.

L'article 40 stipule que le gouvernement a la direction général de la guerre. Il fixe les buts à atteindre par la force des armes.

M. DE LA GRANDIERE fait adopter un amendement précisant que le gouvernement fixe « les buts généraux à atteindre »

Les articles 40 à 45 sont votes.

Sur l'article 46, relatif à l'organisation économique en temps de guerre, M. CHAPSAL montre les dangers d'une improvisation. Il faut veiller à ce que ne soit pas entravée, en temps de guerre, la vie de la population civile. Une centralisation s'impose.

M. CHAUMIE appuie ces observations.

M. PAUL-BONCOUR déclare que la commission d'études du Conseil supérieur de la défense nationale, qui s'occupe de la question, devra recommencer ses réunions.

Les derniers articles sont votés et l'**ensemble adopté à l'unanimité de 297 votants.**

Séance levée 12 h. 45.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La deuxième séance de la journée est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jeanneney. MM. Camille Chautemps, Albert Sarraut et Paul Marchandeau sont au banc du gouvernement.

Le président annonce qu'il est saisi de sept demandes de discussion immédiate concernant des projets de lois votés par la Chambre. L'affichage réglementaire de ces projets pendant une heure est ordonné.

Après avoir ratifié plusieurs décrets relatifs au régime douanier, aux Colonies, le Sénat adopte le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1938, comme conséquence des modifications apportées à la composition du gouvernement.

Les collectifs d'avril

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre, portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1937.

M. Abel GARDEY, rapporteur général, déclare que le présent projet se traduit par une surcharge budgétaire de 471 millions.

« Nous constatons, dit notamment M. Gardey, que les dépassements de dépenses sur les prévisions budgétaires sont nombreux et importants. Par ailleurs, de graves irrégularités se sont produites en ce qui concerne les paiements effectués par le gouvernement en matière de frais de justice et en matière de dépenses militaires sur réquisitions.

» D'autre part, nous constatons le volume excessif (trois milliards et demi) de crédits reportés qui s'appliquent surtout aux dépenses militaires, en particulier à celles de l'aviation. »

Il ajoute que la commission a le regret de constater que l'exécution du budget de 1938 aboutira à un déficit important. D'autre part, les besoins de la trésorerie vont se trouver aggravés du fait du déficit et du fait de l'accroissement des dépenses d'armements que nul ne songe d'ailleurs à contester. Le devoir du gouvernement est d'écarter toute dépense nouvelle. Le principal facteur de relèvement du pays est le travail. C'est là, conclut M. Gardey, une question de salut public.

M. MAUGER, président de la commission des comptes définitifs, s'élève contre les retards apportés au remboursement par l'Etat des dépenses d'assistance effectuées pour son compte par les départements et les communes.

M. Paul LAFONT rappelle que le parlement a voté l'an dernier des crédits pour la réparation des dommages causés par de graves inondations dans les régions pyrénéennes. Or, les sommes allouées aux sinistrés sont tout à fait insuffisantes.

M. MARCHANDEAU

M. MARCHANDEAU répond qu'il convient de ne pas prendre des engagements avec trop de générosité. Par ailleurs le ministre des Finances s'associe aux observations présentées par le rapporteur général. Il ajoute que des mesures ont été prises pour éviter les abus en matière de paiements de dépenses par voie de réquisition.

Le ministre rappelle que le mois de mai se traduit par un excédent de rentrées budgétaires sur les prévisions. Les dépenses de la défense nationale ne peuvent être en ce moment, couvertes en totalité par l'impôt, mais le ministre est certain qu'il suffira de faire appel au patriotisme du pays pour que les emprunts nécessaires soient souscrits.

Pour le relèvement économique du pays le travail est plus que jamais nécessaire.

Les divers chapitres sont adoptés conformément aux propositions de la commission des finances.

L'ensemble du projet (collectif d'avril) **est voté au scrutin public par 295 voix contre 1.**

Le Sénat adopte ensuite à l'unanimité des 299 votants le projet de loi relatif aux reports de crédits de l'exercice 1937 à l'exercice 1938.

Les crédits spéciaux pour exercices clos et périmés sont également votés.

La lecture du décret de clôture

Le Sénat aborde l'examen des projets pour lesquels la discussion immédiate a été demandée.

Le projet sur la mise hors cadre des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux est adopté.

Le projet de loi fixant pour cinq ans divers contingents de décorations est mis en discussion. Les trois premiers articles du projet sont votés.

A l'article 4, M. DESJARDINS propose de relever le contingent des régions libérées et de le réserver aux candidats ayant réellement participé à la reconstitution de ces régions.

Le rapporteur n'accepte pas l'amendement qui est repoussé par assis et levés.

M. DESJARDINS déclare qu'il va déposer un nouvel amendement, mais M. CHAUTEMPS demande la parole et lit le décret de clôture. Quelques sénateurs applaudissent, d'autres protestent contre cette clôture brusquée.

Le président prononce la formule d'usage, « la session ordinaire de 1938 est et demeure close ».

La séance est levée à 17 h. 30. Plusieurs projets dont celui sur les contingents de décorations n'ont donc pas pu être votés.

LES CINQ MILLIONS de la Loterie Nationale sont gagnés par... le Trésor

Paris, 17. — Le billet N° 1.147.406 de la 6e tranche de la Loterie Nationale, gagnant cinq millions, avait été retourné invendu au pavillon de Flore, à la veille du tirage, et annulé. C'est donc le Trésor qui gagne les cinq millions.

UNE VICTIME D'UN DÉRAILLEMENT EN GARE DE DIJON

Dijon, 17. — Le fourgon de queue du train de voyageurs Belfort-Paris a déraillé en gare de Dijon vers minuit 30. Le conducteur qui se trouvait dans ce fourgon a été tué.

LE CONGRÈS A BIOZAT DE LA F. N. DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE

Moulins, 17. — Cet après-midi a commencé à Biozat, en présence de délégués venus de tous les points de France, le 20e congrès de la Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre, évadés et otages. Le congrès prendra fin dimanche après l'inauguration d'une maison de repos installée au château de Biozat et par un banquet présidé par le ministre des Pensions.

EN MARGE DU DUEL BERNSTEIN-BOURDET

Paris, 17. — A la suite du duel qui mit aux prises M. Bourdet et M. Bernstein, M. Alfred Bour, conseiller municipal, avait posé au préfet de police un certain nombre de questions auxquelles M. Langeron vient de faire les réponses suivantes :

« 1° A défaut de textes faisant du duel une infraction spéciale, la jurisprudence a envisagé — suivant qu'il y a blessure légère — soit l'application de l'article 295 du code pénal, soit l'application des articles 309 et suivants, soit, enfin, l'absence de toutes poursuites. Cette action judiciaire s'exerce sans difficulté puisqu'elle s'accomplit après la rencontre, alors que les résultats sont acquis.

» L'intervention de la police, en raison de son caractère préventif, est d'une pratique beaucoup plus délicate. Elle doit tenir compte d'abord d'une partie de l'opinion publique, qui admet encore le duel comme moyen de règlement de certains différents ; elle ne doit pas faire abstraction, d'autre part, d'une jurisprudence qui laisse le plus souvent sans suite judiciaire les rencontres n'ayant donné lieu qu'à des blessures légères ; elle doit s'inspirer, enfin, d'une tradition qui, dans le passé, a laissé se dérouler les duels normalement et régulièrement conduits.

» Dans le cas récent, l'attitude de la police a été conforme à celle qu'elle a observée à l'égard de précédents combats ayant les mêmes caractères. Un procès-verbal a été transmis à l'autorité compétente.

» 2° Les reportages parlés ne sont soumis à aucune censure de la Préfecture de police.

» 3° La projection du film a été interdite. »

DEUX AVIATEURS BELGES SE SONT TUÉS PRÈS DE MALINES

Bruxelles, 17. — Un avion militaire est tombé ce matin près de Malines. Le pilote et l'observateur ont été tués.

LE PRÉSIDENT METAXAS GRAND-CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR

Athènes, 17. — Un dîner officiel a été offert par le Gouvernement en l'honneur de l'amiral Abrial. Au cours de ce dîner, le président Metaxas a porté un toast auquel le ministre de France a répondu.

On annonce d'autre part que le ministre a fait connaître au président Metaxas que le Gouvernement français lui conférait les insignes de grand croix de la Légion d'Honneur.

L'HYDRAVION GÉANT FRANÇAIS A DÉCOLLÉ AVEC 30 TONNES

Biscarrosse, 17. — L'hydravion géant « Latécoère Algol », piloté par le chef-pilote Crespy, a effectué hier jeudi son premier vol. L'appareil a décollé facilement au poids de trente tonnes. L'essai a été satisfaisant.

LE SERVICE OBLIGATOIRE EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE

Berlin, 17. — Le bulletin des lois publie une ordonnance du général Keitel, chef du commandement suprême de l'armée, qui met en vigueur pour l'Autriche la loi du 21 mai 1935 qui organise le service obligatoire en Allemagne et dispose notamment que tout Allemand est soumis aux obligations militaires de 18 à 45 ans.

Le bulletin des lois publie une autre ordonnance du général Keitel, concernant le service militaire actif en Autriche ; elle prescrit que la conscription aura lieu en Autriche entre le 16 août et le 10 décembre.

UN CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DE SEPT CHIMISTES

Un concours pour le recrutement de sept chimistes stagiaires des laboratoires du ministère des Finances aura lieu le 26 septembre.

Les candidats devraient faire parvenir immédiatement leur demande d'inscription sur papier timbré au chef du Service des Laboratoires du Ministère des Finances, 1, rue Gabriel-Vicaire, à Paris (IIIe). Une notice leur sera adressée, indiquant notamment les pièces à produire à l'appui de leur demande.

APRÈS LE RÉCENT TREMBLEMENT DE TERRE

L'ASSOCIATION ASTRONOMIQUE DU NORD PRÉSENTERA LUNDI LES OBSERVATIONS RECUEILLIES A LILLE

La prochaine séance publique (qui sera la dernière de cette saison) aura lieu lundi 20 juin, à 20 h. 30, à l'Institut de physique, 50, rue Gauthier-de-Chatillon.

Programme : Première partie : le tremblement de terre ressenti à Lille le 11 juin dernier : observations qui en ont été faites à l'Observatoire de l'Université.

Deuxième partie : Soleil et santé. Une notion nouvelle en climatologie : l'étude du refroidissement. Présentation d'appareils personnels réalisés dans ce but.

Communication par M. le docteur Maurice D'Halluin, professeur à la Faculté libre de médecine de Lille.

Troisième partie : Projections cinématographiques : a) Le film de la mission de la Société Astronomique de France au Caucase, U. R. S. S., pour l'éclipse de soleil du 19 juin 1936 (mission organisée avec la participation de l'Association astronomique du Nord, film de J. Leclercq).

b) Film d'actualités scientifiques : éclipse solaire du 8 juin 1937 au Pérou ; occultation de Mars par la Lune du 17 juillet 1937 ; projet du nouvel observatoire de Haute-Provence.

Cet avis tient lieu d'invitation pour toutes les personnes intéressées par cette séance.

AUX ASSISES DU NORD

UN TEILLEUR DE LIN DE BOLLEZEELLE EST CONDAMNÉ A 5 ANS DE PRISON

Un teilleur de lin de **Bollezeelle**, Prosper Verhaeghe, 41 ans, était le chef d'une famille de huit enfants. Il semblait avoir une prédilection pour sa fille, âgée de 15 ans, et interdisait à celle-ci de fréquenter les jeunes gens de son âge. Le père aurait abusé de sa fillette. Une de ses autres filles aurait été témoin d'une scène lamentable.

Verhaeghe jouit d'une excellente situation de fortune et n'a pas d'antécédents judiciaires. Il nie les faits qui lui sont reprochés.

L'accusation est soutenue par M. l'avocat général Dejean de la Batie, et Me Hénaux, de Lille, défend l'inculpé.

Prosper Verhaeghe a été condamné à cinq ans de prison.

L'EXPOSITION DE L'IMPRESSIONNISME SERA INAUGURÉE AUJOURD'HUI A CAMBRAI

C'est aujourd'hui, à 16 heures, qu'aura lieu à **Cambrai** l'inauguration de cette remarquable exposition organisée par les Beaux-Arts et la société des Amis des Beaux-Arts avec le concours de la société des Amis des Arts et du musée de Cambrai.

C'est M. Robert Rey, inspecteur général des musées de France, ancien conservateur des musées du Louvres, du Luxembourg et du palais de Fontainebleau, qui présidera cette inauguration au nom de M. G. Huisman, directeur général des Beaux-Arts, qui a donné son haut patronage à cette manifestation.

Les cambrésiens sont invités à se rendre nombreux à cette inauguration et à visiter l'exposition du 18 juin au 19 juillet.

Le Syndicat d'initiatives de Cambrai, les établissements scolaires et les syndicats ouvriers organiseront des visites collectives.

LES EXAMENS DES ÉTUDES MUSICALES DU NORD DE LA FRANCE

Jeudi après-midi, se sont poursuivies les auditions-examens de cette organisation, au siège social : 51, boulevard de la Liberté, à Lille. Nous en donnons ci-dessous le palmarès en joignant au nom des lauréats et lauréates celui du professeur les ayant préparés :

Piano élémentaire. — Deuxième division : Première mention : Michelle Lévy (Mme Gay-Tardivel, de Dunkerque) ; Deuxième mention : Jeanne-Marie Carrière (Mlle Carrière, d'Ascq). — Première division : Deuxièmes distinctions : Denise Bouche et Pierre Claisse (Mlle Bernard), de Wasquehal) ; Troisième distinction : Germaine Jovenaux (Mlle Bernard).

Piano primaire. — Deuxième division : Premières mentions : Thérèse Obert (M. Castelein, de Bourbourg), Jeanne Depermentier (Mlle Bernard, de Wasquehal) Denise Lemette (M. Castelein) ; Deuxièmes mentions : Micheline Berland (Mlle Carrière, d'Ascq), Anne-Marie Hazebroucq (M. Castelein) ; Troisièmes mentions : Michel Carrière, Janine Desfossez, Germaine Baratte (Mlle Carrière). — Première division : Troisième distinction : Janine Geniteau (Mme Gay-Tardivel, de Dunkerque).

Piano secondaire. — Deuxième division : Première mention : Louise Delcroix (Mlle Honoré, de Tourcoing) ; Deuxièmes mentions : Marie et Andrée Bailleul (Mlle Carrière, d'Ascq) ; Troisième mention : Jacqueline Louage (Mme Gay-Tardivel). — Première division : Première distinction : Colette Leroy (Mme Gay-Tardivel, de Dunkerque).

Piano supérieur. — Deuxième division : Deuxième accessit : Lucie Holin (Mme Descamps, de Condé-sur-Escaut).

UNION DES AMICALES LAIQUES DU NORD

La fête fédérale de gymnastique se déroulera à Mouvaux les 20 et 21 Août. Toutes les sections sportives sont convoquées. Les amicales des secteurs voisins (Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Cysoing, Lannoy, Haubourdin) sont invitées à envoyer à la fête fédérale de l'Union de fortes délégations avec fanions.

Le Commissaire général à l'Ufolep, M. Deivallée organise en accord avec les comités de secteurs, les brevets sportifs populaires. Une circulaire indiquant les dates et centres déjà prévus parviendra sous peu aux Amicales.

Mlle Fingado, commissaire à l'Ufolée présidera le 19 Juin à Denain les concours artistiques du secteur de Valenciennes. D'autre part, toutes les amicales ont reçu le règlement du concours départemental de dessin auquel peuvent participer les écoliers et les adultes (plusieurs catégories, nombreux prix).

Différentes fêtes fédérales de secteur auront encore lieu cet été : 19 juin, fête civique de la jeunesse à Roubaix ; le même jour, fête fédérale de l'arrondissement de Valenciennes à Denain (délégué M. Degremont) ; le 3 juillet, à Hazebrouck (délégué M. Hoguet) ; le 3e juillet à Seclin, pour les cantons de Pont-à-Marcq et Seclin (délégué M. Theeten) ; le 10 juillet à Forest, pour le canton de Lannoy (délégué M. Degremont).

Enfin dimanche prochain 19 juin, le Bureau de l'Union des Amicales laiques du Nord se réunira à 9 h. 30 au siège.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Samedi 18 juin 1938 :** Soleil : Lever, 3 h. 48 ; coucher, 19 h. 55 ; Lune : Lever, 22 h. 43 ; coucher, 9 h. 11. Aujourd'hui : Saint-Florentin. — Demain : Saint-Genois.

METEOROLOGIE. — **Station de Lille :** Observations faites le 17 février 1938, à 17 h. : Baromètre : 767 mm. 6 ; baisse depuis la veille, à 17 h. 45 : 2 mm. 0 ; Thermomètre : Fronde : 20.0 ; Minima : 12.8 ; Maxima : 21.2 ; Etat hygrométrique : 75 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 h. 45 : Néant ; Direction du vent : Nord-Nord-Ouest ; Etat du ciel : Nuageux ; Prévisions pour aujourd'hui : Assez chaud ; assez beau.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. Région Nord. — Beau temps, très peu nuageux ; vent d'Est faible, brumes matinales. Le maximum de température sera en hausse de 5 à 7 degrés sur celui de la veille.

L'affaire d'escroqueries de Lille

Plusieurs plaintes ont encore été enregistrées, dont celle d'un représentant qui versa une caution de 15.000 francs

Alors que les services de police du territoire recherchent la bande d'escrocs qui parvint le 14 juin dernier au moyen de chèques sans provision et précédemment en détournant des versements de cautions à duper quantité de commerçants lillois et honorables représentants de la région, d'autres plaintes sont encore parvenues dans différents commissariats de Lille ce qui confirme que nous laissions prévoir c'est-à-dire l'importance des détournements commis par la bande Lesieux, alias Bouillaguet, Gazel, Vero et deux femmes non connues.

C'est un détournement sur un nouveau genre d'articles que celui qui a été commis au préjudice d'un représentant de la rue Alphonse Mercier à Lille qui livra aux escrocs trois machines à écrire d'un montant total de 6.950 francs.

Une maison de couture de la rue Neuve livra à Gazel et à la femme qui l'accompagnait deux robes et une cape valant 750 francs.

Le détournement au cautionnement

On sait que plusieurs représentants avaient porté plainte en détournement au cautionnement. Un représentant M. L... S..., demeurant rue Alphonse Mercier est une des malheureuses victimes des escrocs leur ayant versé le 14 juin une caution de 15.000 fr. Il faut espérer que les astucieux bandits n'échapperont plus longtemps aux recherches de la police.

« Les meilleurs ouvriers de France »

Le Bâtiment et les Travaux Publics à l'Exposition départementale du Travail de février 1939

Pour l'organisation des concours, le groupe 2, preside par M. Joncquez, président de la Fédération des entrepreneurs du Nord, se subdivise en 12 classes. Les candidats doivent être de nationalité française et justifier qu'ils seront agés de 25 ans au moins au 1er janvier 1939.

Nous donnons ci-dessous les sujets imposés dans les différentes classes de ce groupe :

Classe 1. — Charpente en bois. Sujet impose : charpente d'un comble en bois exécuté à l'échelle 1/10.

Classe 2. — Menuiserie. Sujet imposé : porte de communication à deux ventaux exécutée à l'échelle 1/5.

Classe 3. — Couverture, plomberie, zinguerie : couvreurs, sujet imposé : couverture d'un kiosque à l'échelle de 60 cm. pour 1 mètre (chéneau, coupoles, campanile, descentes) ; plombiers, installateurs sanitaires, sujet imposé : une nourrice en plomb, une tuyauterie en cuivre, un ensemble.

Classe 4. — Maçonnerie et ciments. Sujet imposé : une fontaine adossée à un mur.

Classe 5. — Peinture. Les concurrents produiront leur travail sur des panneaux de bois contreplaqués fixés sur quatre bâtis de paravent représentant une porte à deux battants avec son chambranle.

Classe 6. — Serrurerie. Sujet imposé : une porte d'intérieur en fer forgé.

Classe 7. — Carrelage et mosaïque. Sujets imposés : carrelage : un escalier caillebotis ; mosaïque : un siège fixe faisant partie d'un ensemble architectural de cour ou de jardin d'agrément.

Classe 8. — Fumisterie. Concours libre, sujet au choix du candidat réduit de 1/4 à 1/2.

Classe 9. — Marbrerie. Sujet imposé : un chapiteau ionique.

Classe 10. — Miroiterie. Sujet imposé : une table complètement en glace.

Classe 11. — Sculpture. Sujet imposé : un chapiteau d'époque François Ier.

Classe 12. — Stuc et plâtrerie : plâtrerie, sujet imposé : entrée d'un immeuble ; stuc : toutes reproductions de marbre dans ses différentes applications.

Note importante. — Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que tous les renseignements indispensables pour l'exécution de ces sujets : dimensions, matériaux, etc... et pour l'inscription, seront donnés au commissariat général de l'exposition départementale, 8, boulevard Louis-XIV à Lille.

Au Tribunal Militaire de Lille

AUDIENCE DU 16 JUIN 1938

A Négrier. — Le 11 Avril 1938, le soldat I.S. du 43e R.I. de planton à la caserne Négrier, partait avant qu'il n'ait été relevé de son poste. Il se rendait, avait-il dit, chez sa femme, car il tenait à la prévenir qu'il ne pouvait aller auprès d'elle dans la soirée ayant été puni de salle de police.

Poursuivi pour abandon de poste, il a été acquitté (Me Mallet).

La perquisition. — En février 1938, au domicile personnel du soldat Georges Hameau, du 509e régiment de chars de combat, une perquisition s'effectuait, car Hameau était l'objet d'une information devant la juridiction civile du chef de vol.

On découvrait de nombreux objets : un aimant pour amplificateurs, essuie-glace, ampoules, draps, lampe de bureau, papier, etc. Poursuivi pour vol, Georges Hameau a été condamné à 6 mois d'emprisonnement (Me Six).

Le devoir. — Poursuivi pour ne pas avoir accompli une période de réserve André Juliené, de la classe 1935, du recrutement de la Seine, a été condamné à 1 mois d'emprisonnement (Me Mallet).

— Pour un semblable délit, Charles Quentin, de la classe 1936, du recrutement de la Seine a encouru la même peine (même défenseur).

Pour ses enfants. — Henri Jacob, du 110e R.I. rentrait d'une corvée de voiture à Calais le 20 Avril 1938. Cette voiture était remplie de vivres et de matériel. Lorsque se fit le contrôle, on constata qu'il manquait 3 kilos de chocolat. Interrogé, Jacob déclara qu'il avait pris ce chocolat pour le remettre à ses enfants. Il a été condamné à 15 jours d'emprisonnement (Me Six).

Cavalier, mais pas conducteur. — Le spahi Mohamed Ab del Kader, du 4e régiment de spahis marocains, à Senlis refusait le 16 Avril de conduire un cheval de son escouade. Sur les mobiles de son refus, il déclara être cavalier et non conducteur. Poursuivi pour refus d'obéissance, il a été condamné à 1 an ed'emprisonnement (Me Mallet).

LE DRAME DE CALAIS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Celui-ci arriva peu après et, devant les circonstances de la mort, fit mander la police.

Les constatations

M. Moinat, commissaire de police du premier arrondissement, se rendit aussitôt sur place et commença ses constatations.

Il interrogea d'abord la femme du facteur, puis ses enfants.

M. Namur, commissaire central, averti aussi de ce drame de famille, se rendit à son tour sur les lieux.

Il examina le corps du facteur et releva deux traces de coups de couteau : l'une à hauteur du sein gauche, l'autre au bas du sternum.

Le magistrat releva aussi des taches de sang sur le parquet de la salle à manger, et sur la chemise de la femme du facteur.

Cependant, l'arme qui avait provoqué les bessures n'avait pas été retrouvée.

Des aveux

Tandis que le corps du facteur était transporté à la morgue dans le fourgon sanitaire, Mme Boulay était conduite au commissariat central pour être interrogée.

Pressée de questions, elle finit par passer des aveux et fit au magistrat le récit de la scène.

Elle indiqua même où était le couteau, avec lequel elle avait frappé. L'arme, sur ses indications, fut d'ailleurs retrouvée.

Mme Boulay, à l'issue de ce premier interrogatoire, a été conduite au dépôt de sûreté de la rue du Port où elle restera ainsi à la disposition de la justice.

Hier matin, M. Moinat, commissaire du premier arrondissement, chargé d'éclaircir à fond cette dramatique affaire, a repris son enquête.

Le Parquet sur les lieux

Le parquet, composé de MM. Fouquart, substitut ; Lecouffe, juge d'instruction, et de son greffier, M. Féron, est arrivé hier vers 14 heures à l'hôtel de ville, où les magistrats se sont rendus au bureau du commissaire central, qui les attendait et les conduisit au dépôt de la rue du Port.

Après avoir examiné le cadavre du facteur et les blessures qu'il portait, il commirent M. le docteur Brunelle pour en faire l'autopsie.

Puis ils se rendirent au commissariat du boulevard Gambetta où se trouvait la femme de la victime et son fils.

Introduite auprès des magistrats, dans le bureau du commissaire, elle subit un premier interrogatoire qui fut une répétition de la déposition qu'elle avait faite dans la nuit au poste central, renouvelant les aveux qui y avaient été consignés.

LE RECLASSEMENT SOCIAL DES MUTILÉS ET DES INFIRMES

L'Ecole de Rééducation Professionnelle de Roubaix nous communique :

« Les mutilés et infirmes : blessés de guerre, victimes d'accidents de travail ou d'accidents de la rue, invalides de naissance ou malades, tous ceux qui se trouvent inférieurisés physiquement ignorent trop souvent la possibilité qui leur est donnée de se créer une nouvelle situation et d'assurer leur gagne-pain après un court apprentissage dans les écoles de rééducation créées par l'Office National des Mutilés.

» Cent dix mille blessés de guerre ou infirmes ont été admis dans ces écoles, de 1916 au début de 1938 ; 85.000 ont été complètement rééduqués et 75.000 ont été immédiatement placés ou se sont installés à leur compte à la fin de leur apprentissage.

» Les écoles de rééducation reçoivent maintenant à titre absolument gratuit les Anciens Combattants titulaires de la Carte du Combattant, les mutilés du travail et les marins du Commerce accidentés, dont la situation a été fixée par jugements des tribunaux civils, conformement à la législation en vigueur, et, sous peine de certaines conditions, les infirmes de naissance et victimes d'accidents autres que ceux du travail.

» Que ceux qui ne peuvent plus, en raison de leurs invalidités, exercer leur profession habituelle, mais qui ont encore la possibilité d'apprendre un nouveau métier et de se rendre utiles, que tous ceu xqui savent par expérience combien les pensions et les rentes sont insuffisantes pour faire face aux besoins de la vie n'hésitent pas à écrire à M. le Directeur de l'Ecole de Rééducation Professionnelle, 35, rue du Général-Sarrail, à Roubaix, pour lui exposer leur situation particulière. Ils recevront, par retour du courrier